

**Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 septembre à la Mairie**

**CREATION D'UN POSTE D'ATSEM 1<sup>ère</sup> CLASSE CONTRACTUEL POUR BESOIN OCCASIONNEL A TEMPS NON COMPLET**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'Atsem 1<sup>ère</sup> classe contractuel à temps non complet pour besoin occasionnel à partir du 27 septembre 2010. L'agent contractuel sera rémunéré à l'échelon 1 de son grade : Indices brut : 298 majoré 293 à raison de 19 heures hebdomadaires.

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ou arrêté à intervenir.

---

**REMPLACEMENT DE FONCTIONNAIRES TITULAIRES PAR DES AGENTS NON TITULAIRES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles (congrés : de maladie, de maternité, parental, accident du travail, selon l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale).

Ces agents non titulaires seront rémunérés sur la base de l'échelon 1 du grade de l'agent remplacé et à la même quotité horaire.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat ou arrêté à intervenir.